



COMMUNE DE VUADENS

Décisions du Conseil général soumises à referendum facultatif

Le Conseil communal de Vuadens

Vu :

- > l'article 52 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes,
- > les articles 137, 143 et 144 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques,

informe que les décisions suivantes prises par le Conseil général de Vuadens dans sa séance du 14 décembre 2022 peuvent faire l'objet d'un referendum :

- > Octroi d'une délégation de compétence:
Vente de terrain, art. 816 RF (partiel)
- > Octroi de reprise d'infrastructures :
Collecteurs EU et EC, secteur Saint-Vincent
- > Octroi de reprise d'infrastructures :
Conduite EP, secteur La Cuva – Les Colombettes
- > Octroi d'un crédit d'engagement :
Site pollué de l'Adrey – complément d'investigation technique
- > Octroi d'un crédit d'étude :
Réalisation d'une conduite de transport EP, secteur Route de Planchy - Route du Briez
- > Octroi d'un crédit d'ouvrage :
Service de voirie – achat d'un véhicule utilitaire
- > Octroi d'un crédit d'ouvrage :
Administration communale – porte d'accès aux locaux
- > Octroi d'un crédit d'ouvrage :
Columbarium – réalisation
- > Octroi d'un crédit d'ouvrage :
Les Craux II – mise en séparatif, rénovation EP et EC et rénovation de routes
- > Octroi d'un crédit-cadre :
EMS de la Sionge – équipement du terrain
- > Adoption du règlement du Conseil général

Le nombre de signatures est de **180**, soit le dixième des citoyens actifs de Vuadens, pour que la demande de referendum aboutisse. Chaque liste de signatures doit contenir la demande de referendum, la date à compter de laquelle commence à courir le délai pour la récolte des signatures et celle de son expiration, ainsi que le texte de l'article 105, al. 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 6 avril 2001.

La demande de referendum doit être déposée à l'Administration communale de Vuadens dans un délai de **trente jours** à compter de la présente publication dans la Feuille officielle, soit jusqu'au **30 janvier 2023**.

Le Conseil communal